

Toutes les infos de la FFVoile à destination des clubs  
Si vous ne visualisez pas cet email, ouvrez le dans votre navigateur



## Note d'information relative à l'exclusion des athlètes et officiels russes et biélorusses

Dans le cadre de l'actuel conflit en Ukraine, le mouvement sportif international et français s'est mobilisé et a pris des mesures à l'encontre des athlètes et officiels russes et biélorusses. Cette décision entraîne dans certains cas une interdiction de participer (ou d'officialier) aux compétitions sportives. Dans ce contexte, World Sailing a précisé les contours des mesures concernant l'accès de participants des nations précitées aux compétitions de voile. Elle a notamment étendu cette interdiction aux bateaux dont la propriété, le contrôle ou la gestion effective appartient à une personne ou une structure russe ou biélorusse. Dans ce contexte la FFVoile, consciente des éventuelles problématiques et questionnements sur le terrain, souhaite apporter quelques clarifications pour accompagner les organisateurs dans leur décision. Vous trouverez ci-dessous les principaux cas de figure que vous pouvez rencontrer et la position de la FFVoile en fonction de la situation :

- Cas n°1 -> Le sportif (ou l'officiel) russe ou biélorusse ne possède pas de Licence FFVoile et présente une licence russe ou biélorusse comme document attestant de son appartenance à une autorité membre de World Sailing -> L'accès à la compétition est interdit.
- Cas n°2 -> Le sportif russe ou biélorusse possède une Licence FFVoile (ou une Licence d'une autre MNA qui n'est pas la Russie ou la Biélorussie) mais navigue sur un bateau présentant un marquage, notamment dans les voiles, avec les lettres de nationalité RUS ou BLR ou les drapeaux des pays concernés -> L'accès à la compétition est interdit.
- Cas n°3 -> Le sportif russe ou biélorusse possède une Licence FFVoile (ou une Licence d'une autre MNA qui n'est pas la Russie ou la Biélorussie) mais navigue sur un bateau dont le certificat de jauge est un document russe ou biélorusse (ou un bateau sous pavillon russe ou biélorusse) -> L'accès à la compétition est interdit.
- Cas n°4 -> Le sportif (ou l'officiel) russe ou biélorusse possède une Licence FFVoile (ou une Licence d'une autre MNA qui n'est pas la Russie ou la Biélorussie), a une double nationalité (française ou d'un autre pays hormis la Russie ou la Biélorussie) navigue sur un bateau qui ne présente aucun marquage en lien avec la Russie ou la Biélorussie et dont le certificat de jauge n'a pas été émis par une autorité russe ou biélorusse -> L'accès à la compétition est autorisée pour le sportif (ce dernier n'affiche pas sa nationalité russe ou biélorusse)
- Cas n°5 -> Le sportif (ou l'officiel) russe ou biélorusse possède une Licence FFVoile (ou une Licence d'une autre MNA qui n'est pas la Russie ou la Biélorussie), navigue sur un bateau qui ne présente aucun marquage en lien avec

la Russie ou la Biélorussie et dont le certificat de jauge n'a pas été émis par une autorité russe ou biélorusse -> L'organisateur peut interroger la FFVoile qui examinera la situation pour accorder une éventuelle dérogation (mail à l'adresse [derogation@ffvoile.fr](mailto:derogation@ffvoile.fr)).

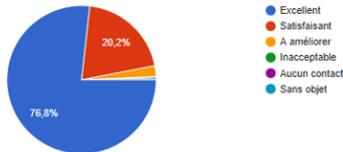
## Compte-rendu arbitres : Les retours après l'épreuve !

Tous vos compte-rendus d'épreuves sont lus attentivement. Vos retours sont importants au niveau de la gestion par le club organisateur et l'organisation de l'équipe arbitral. Une synthèse sur l'année 2021 a été faite et vous la trouverez en téléchargement sur notre site en [cliquant ici](#). Pour rappel, le CR d'épreuve en ligne est obligatoire pour obtenir votre remboursement de frais sur la plateforme jenni.

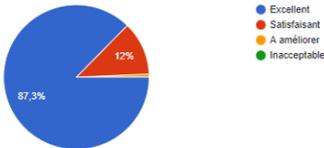
### Comité de course

#### 426 réponses

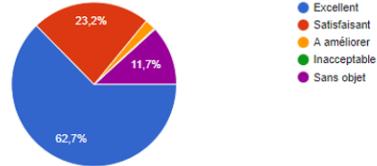
Comment jugez-vous les contacts avec l'organisateur avant la compétition ?  
426 réponses



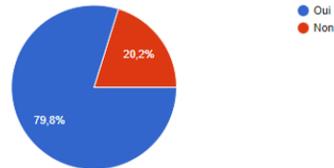
Relations entre tous les arbitres  
426 réponses



Accueil par l'organisation (hébergement, restauration)  
426 réponses



Avez-vous été consulté pour la rédaction ou relecture des instructions de course (et avenants) ?  
425 réponses



© Jean-Marie LIOT / #CapMartinique

### Code de l'arbitre

Le Conseil d'Administration de la FFVoile a validé le 4 mars 2022 un nouveau code de l'arbitre. Compte tenu des modifications, il est demandé à tous les arbitres de valider ce nouveau code de l'arbitre. Lors de votre prochaine connexion sur votre page d'arbitre pour gérer vos souhaits d'arbitrage, vous aurez une première page qui vous invitera à signer ce code. Sans cette signature vous ne pourrez pas aller plus loin dans la gestion de vos souhaits. Cette procédure ne sera à faire qu'une fois.

[En savoir plus](#)


## Certificat médical

Les règlements fédéraux imposent aux arbitres d'avoir une licence « pratiquant » ou « compétition » pour arbitrer. Il s'avère aujourd'hui que certains arbitres n'ont pas encore ce statut sur leur licence et sont toujours en licence « adhésion ». Le statut « pratiquant » (P) ou « compétition » (C) atteste de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile pour la licence pratiquant ou à la compétition en voile pour la licence compétition. Vous devez mettre ce certificat médical sur votre espace licencié. Si ce certificat médical déposé sur votre espace est de moins de 3 ans, vous n'avez qu'un questionnaire médical à valider pour repasser en statut pratiquant ou compétition sur l'année en cours. Sans le statut P ou C de votre licence, vous pouvez encore formuler des souhaits d'arbitrage mais vous ne pouvez plus être désigné sur des compétitions. Un rappel vous sera fait en arrivant dans votre espace si vous êtes en licence statut adhésion.

[En savoir plus](#)


## Indemnité kilométrique et expérimentation covoiturage arbitres

Suite au vote du nouveau règlement financier lors de l'Assemblée Générale de la FFVoile,

## Modification de l'Avis de Course en conséquence de la crise en Ukraine

Le Bureau Exécutif de la FFVoile du 22 avril 2022 a validé l'ajout dans les avis de course types de la FFVoile des modifications suivantes :

### Ajouter en préambule de l'avis de course :

*Suite au conflit en Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

### Dans le paragraphe admissibilité ajouter au début :

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

[En savoir plus](#)


## Enquête auprès des CRA

L'arbitrage sous toutes ses formes représente un enjeu et une nécessité forte pour le développement de notre sport.

Nous avons des dispositifs qui fonctionnent, sans doute peuvent-ils être améliorés, complétés...

tout déplacement nécessitant l'utilisation d'un véhicule personnel sera remboursé sur la base d'une indemnité kilométrique de 0,35 €/Km et ce, quelle que soit la puissance du véhicule utilisé. Cette mise à jour est intégrée directement dans l'outil Jenji.

Une décision du BE de la FFVoile du 19 février 2022 modifiée à titre expérimental pour l'année 2022 (01/04/2022 au 31/12/2022) le principe de prise en charge des arbitres en appliquant un barème incitatif de remboursement de déplacement (indemnité kilométrique FFVoile \*1.4) pour l'utilisation d'un véhicule personnel en cas de covoiturage entre arbitres. La demande de remboursement Jenji ne pourra pas être traitée sans remplir [le formulaire suivant](#) et celui-ci servira de justificatif dans la création de la dépense.

La procédure est décrite dans [le document suivant](#).

Une fois ce formulaire rempli, vous recevrez une copie de vos réponses, c'est cette pièce justificative qu'il faudra mettre dans Jenji suivant la procédure.



## Les bonnes pratiques des plans d'eau intérieur

Prochainement, dans le préambule des avis de course type, un texte sur la prévention de la prolifération des plantes aquatiques va être mis afin de sensibiliser les coureurs à ce problème. N'hésitez pas à diffuser cette information notamment dans les plans d'eau intérieurs.



## Dispositif Jeunes arbitres sur les Championnat de France

Nous avons mis en ligne la fiche de candidature pour les jeunes arbitres sur les championnats de France de cet été. Les championnats proposés sont :

- Championnat de France Minimes (9 au 14 juillet 2022) au CVB Carcans MAUBUISSON
- Course par équipe les 15 et 16 juillet au CVB Carcans MAUBUISSON
- Championnat de France Espoirs Solitaire/Equipe (20 au 25 août 2022) au CV MARTIGUES

Nous avons sollicité les CRA pour engager une réflexion sur différentes thématiques.

Une synthèse sera faite et donnera les éléments pour venir alimenter la feuille de route de la CCA et des CRA pour le développement et l'amélioration de l'arbitrage au service du développement de la pratique sportive.



## Mise à jour clé et site arbitres

- Avis de Course VRC
- Avenant Avis de Course COVID
- Modification Avis de Course Ukraine
- Livre des cas
- Livret Q/R
- Livret des cas Jury d'appel



## Séminaire de perfectionnement des juges algériens

Sur invitation de la Fédération Algérienne de Voile, Romain Gautier, président de la CCA et juge international a animé du 6 au 8 mai un séminaire de perfectionnement des règles pour une quinzaine de juges nationaux algériens dans les locaux de l'Ecole Nationale des Sports Nautiques et Subaquatique à Alger Plage en présence de Mohamed Azzoug, président de la fédération Algérienne de Voile. Présentation des modifications des RCV 2021, rappel des procédures, études de cas, rédactions des faits / conclusions ont constitué le programme intense de ces 3 jours.



## Arbitres espoirs

Dans le cadre de notre dispositif arbitres espoirs (appelés également arbitres jeunes), nous souhaitons proposer de venir

- Championnat de France Flotte Partagée Habitable (26 au 29 août 2022) au CV MARTIGUES

N'hésitez pas à revenir vers Hélène La Salmonie, responsable opération JA, via le mail [jeunes.arbitres@ffvoile.fr](mailto:jeunes.arbitres@ffvoile.fr).

En savoir plus



## Arbitres au Féminin Plurielles

La première formation Arbitres au Féminin Plurielles 2022 s'est déroulée les 14 et 15 mai dernier. 8 stagiaires hyper motivées étaient présentes.

arbitrer le Championnat de France Espoirs Sol. Doubl. Equ. qui se déroule à Martigues du 20 au 29 août prochain à l'ensemble des arbitres entre 18 et 26 ans.

Si l'un d'entre vous est disponible et intéressé, contactez-nous à [cca@ffvoile.fr](mailto:cca@ffvoile.fr)



## Trophées AFCAM

Lors de l'assemblée générale de l'AFCAM, l'association française du corps arbitral multisports, deux de nos arbitres ont été récompensés, Carole Jaouen dans la catégorie espoir et Corinne Aubert dans la catégorie élite (représentée par Cécile). Cécile Venuat a également eu l'honneur de recevoir une médaille de bronze

Toutes les actualités de la Voile

## LA VIDÉO DE LA SEMAINE





**LA FFVOILE RECRUTE  
UN DÉVELOPPEUR  
INFORMATIQUE  
en CDI**



## **LES DERNIERES PUBLICATIONS ELECTRONIQUES**

[Relevé de décision du BE en date du 23 mars 2022](#)

[Règlement de Sélection pour les délégations FFVoile aux Championnats Internationaux Jeunes 2022](#)

[Composition du Jury d'Appel de la FFVoile](#)

Toutes les Publications Electroniques

## **RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE DE LA FFVOILE**



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

Envoyé à : [cecile.venuat@ffvoile.fr](mailto:cecile.venuat@ffvoile.fr)

[Se désabonner](#)

Fédération Française de Voile, 17 Rue Henri Bocquillon, 75015 Paris, France